

Au cœur de l'entreprise, acteurs et partenaires

Septembre 2004
numéro 24

*Il dépend de nous que
l'espérance ne mente pas.*
Charles Péguy

Page 1

**Un bilan social 2003
catastrophique.**

**Recherchez l'efficacité plutôt que
le sensationnel.**

Page 2

Analyse du bilan social 2003.

Page 3

**Un compte-rendu du CCE
censuré.**

**Avis défavorable du CE du siège
lors de l'examen du bilan social.**

Page 4

Appel à candidature.

Bulletin d'adhésion.

Section Syndicale CFTC-MANPOWER

13, rue Dautancourt
75017 Paris

téléphone : 01.42.29.14.93
fax : 01.42.29.14.97
e-mail : cftc-manpower@wanadoo.fr

Sites Internet :

[Http://perso.wanadoo.fr/cftc-manpower](http://perso.wanadoo.fr/cftc-manpower)
[Http://www.syndicat-interim.com](http://www.syndicat-interim.com)

Un bilan social 2003 catastrophique :

Nous ne pouvons cacher notre inquiétude en voyant tous les indicateurs du bilan social 2003 en forte baisse : baisse des effectifs, des salaires, des promotions, du pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation, augmentation des licenciements et diminution du nombre d'handicapés en CDI.

Que dire dans ces conditions du comportement de notre Comité Central d'Entreprise (CCE) composé en grande majorité par des élus de Construire et Entreprendre, qui donne un avis « plutôt favorable » à ce bilan social catastrophique et qui autorise notre Président à censurer un procès-verbal de 22 pages (voir en page 3), comme si les collaborateurs n'étaient pas assez matures pour prendre connaissance de faits qui ont par ailleurs presque tous été rendus publique dans la presse ?

Les membres du CCE sont-ils les seuls à avoir droit aux informations importantes ?

Pour les représentants de la CFTC, c'est clair : l'accès de nos collègues à l'information constitue une de nos priorités sinon la priorité de nos actions comme en témoigne ce bulletin d'informations, nos fax et nos tracts.

Recherchez l'efficacité plutôt que le sensationnel ...

Si la communication constitue une de nos priorités, nos mandats de représentants du Personnel nous conduisent aussi à des actions qui



restent en grande partie inconnues des collaborateurs.

Ainsi ces derniers mois, nous avons récemment alerté la direction sur un cas de harcèlement moral dans le réseau. Une autre fois sur le licenciement d'une collaboratrice devenue handicapée.

Nous avons écrit à la DRH pour demander la revalorisation des tickets restaurant et des indemnités kilométriques (A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse !).

Nous avons écrit aux responsables de l'Informatique pour signaler l'absence d'évolution de carrière au sein de la DIT.

Nous avons lancé une pétition nationale auprès des intérimaires afin qu'ils obtiennent un numéro vert gratuit quand ils appellent un CTA pour des problèmes de paye dont souvent Manpower est responsable (erreurs, retards...).

Vous trouverez le contenu de tous ces courriers sur notre site Internet : perso.wanadoo.fr/cftc-manpower.

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des problèmes professionnels. N'attendez pas le dernier moment.

Vos représentants CFTC

Examen du bilan social 2003

Les principaux indicateurs des permanents encore en baisse :

Le Comité Central d'Entreprise de Manpower France a examiné lors de sa séance plénière du 1^{er} juillet 2004 le bilan social de notre entreprise.

Si le C.C.E. composé majoritairement des élu(e)s de Construire et Entreprendre semble se satisfaire du bilan présenté par la Direction, jugé « plutôt favorable » lors de l'avis qu'il a émis, la C.F.T.C. demande à la Direction de revoir immédiatement sa politique sociale ; nous ne pouvons accepter la baisse des effectifs CDI, l'augmentation du nombre de licenciements, la réduction draconienne des promotions internes, la baisse du nombre d'handicapés, la chute de la rémunération des cadres, les inégalités de traitement entre les hommes et les femmes et la baisse significative du pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation.

Nous vous communiquons les principaux indicateurs de ce bilan. A vous de juger !

Indicateur 11 : Effectifs total au 31/12

2001	2002	2003
4 652	4 671	4 520

Commentaire : Alors qu'il y a de plus en plus d'agences, le nombre de collaborateurs en CDI chute de 150 collaborateurs.

Indicateur 144 : Nombre de licenciements

2001	2002	2003
102	113	135

Indicateur 151 : Promotions

2001	2002	2003
332	289	242

Indicateur 171 : Nombre d'handicapés au 31/12

2001	2002	2003
12	13	11

Commentaire : Inadmissible que 11 handicapés seulement soient employés en CDI par Manpower sur un total de 4.520 permanents en dépit des promesses que la Direction formule chaque année pour améliorer cette situation...

Indicateur 211 bis: Rémunération mensuelle moyenne

	2001		2002		2003	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	4 113	3 080	4 150	3 093	4 124	3 056
Assimilés Cadres	2 122	2 032	2 012	2 002	2 086	1 936
Employés Qualifiés	1 768	1 744	1 796	1 731	1 871	1 739
Employés Non Qualifiés	1 231	1 004	1 005	882	1 237	1 123

Commentaire : Importante baisse des salaires pour les cadres. L'inégalité de traitement entre les hommes et les femmes est flagrante. Les salaires des cadres, des assimilés et employés qualifiés femmes sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 2001.

Indicateur 511 : Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation

2001	2002	2003
5,20 %	5,00 %	4,73 %

Commentaire : C'est la 4^{ème} année consécutive que ce pourcentage baisse !

M. LEMONNIER censure la diffusion du procès verbal de la réunion du CCE concernant la restructuration de MANPOWER France

Lors du dernier CCE, M. LEMONNIER président du Directoire, a demandé à ce que le procès verbal (22 pages) de la réunion extraordinaire du CCE, qui s'est tenue le 18 novembre 2003 et qui concernait la restructuration de Manpower, ne soit pas diffusé aux agences et aux collaborateurs sous prétexte qu'il contenait des informations confidentielles.

Alain BEC a demandé au nom de la CFTC que la Direction ne censure pas un document de 22 pages dans sa totalité, mais que si des informations étaient réellement confidentielles il était préférable de les noircir plutôt que de tout censurer.

Le CCE a quand même donné son accord à cette censure dans sa totalité, ce qui nous croyons constitue une première dans l'histoire de notre société.

Cette décision de censure nous a beaucoup étonnés car il n'est pas dans l'habitude de notre Direction de censurer les tracts ou autres documents portés à la connaissance des salariés. La preuve : ce bulletin n'a jamais fait l'objet d'une demande de rectification de la part de la Direction.

A la relecture de ce procès-verbal, nous avons quand même noté la pauvreté des questions du CCE sur ce sujet, en dehors de celles posées par les organisations syndicales. Peut-être faut-il y voir la vraie raison de cette censure ? A la veille des élections, il n'était peut-être pas utile que les salariés s'aperçoivent du manque de curiosité (pour ne pas dire plus) de certains élu(e)s au sein du CCE.

LE CE du siège émet un avis défavorable à la lecture du bilan social du Siège.

Encore une première dans l'histoire de notre société.

Pour la première fois un Comité d'Etablissement a émis un avis défavorable au bilan social que présentait la Direction (Manpower est constitué de 12 CE, un par DO + le siège et d'un CCE ; ne confondez pas avec l'examen du bilan social de l'entreprise par le CCE) .

En effet , à l'unanimité moins deux abstentions, le CE du siège a émis un avis défavorable lors de l'examen du bilan social du siège. Un acte courageux et responsable de la part des membres de ce comité d'établissement composé uniquement d'élus de Construire et Entreprendre et de la CFTC.

Contenu de l'avis :

Le Comité d'établissement du Siège, après analyse des indicateurs, constate les points suivants :

- 1° l'augmentation de 44% sur deux ans, du nombre d'arrêts maladie, calculé en effectif constant ;
- 2° la diminution du pouvoir d'achat de plusieurs catégories de salariés, sur ces deux dernières années, à l'exception notable des plus hauts salaires. L'écart s'est creusé de 23% entre les plus hauts salaires et les plus bas, et ce, malgré la conjoncture économique difficile dont la Direction parle depuis des années ;
- 3° moins de promotions internes ;

En conséquence de quoi, le Comité d'Etablissement du Siège émet un avis défavorable.

Elections de représentativité du personnel

Comité d'entreprise et délégués du Personnel (sauf siège)

Premier tour le jeudi 21 octobre 2004

Deuxième tour le jeudi 9 décembre 2004

- Vous êtes une femme ou un homme de dialogue ;
- Vous pensez que la négociation vaut mieux qu'un conflit ;
- Vous êtes pour la concertation et vous pensez que les collaborateurs de Manpower ont leur mot à dire dans la gestion financière et humaine de leur entreprise ;
- Vous pensez qu'avec de la bonne volonté les choses peuvent changer et s'améliorer chez Manpower ;
- Vous souhaitez devenir acteur de votre vie professionnelle en défendant vos droits ;
- Vous refusez l'injustice, le mensonge et que l'on vous mène en bateau ;
- Vous souhaitez prendre part à la gestion de votre CE et aux décisions qui y sont prises.

Bref, vous partagez nos convictions.

Nous avons besoin de vous comme vous avez besoin de nous.

Pour les prochaines élections, nous recherchons des candidat(e)s sur nos listes afin de mieux faire entendre la voix des salariés.

Si vous souhaitez rejoindre un groupe dynamique, juste et intègre ou si vous avez des question sur le rôle des élus du Personnel, contactez Alain BEC au 06.76.44.04.02.

Qui d'autre que vous peut défendre au mieux vos intérêts ?

✂-----

BULLETIN D'ADHESION A LA SECTION SYNDICALE CFTC-MANPOWER

M. Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Qualification :

*Les cotisations sont pour une année de 96 euros. Toutefois, le paiement peut être proratisé par le nombre de trimestres restant jusqu'à la fin de l'année en cours (minimum 1 trimestre soit 24 euros) et/ou en 4 versements. Le bulletin d'adhésion est à envoyer à : **CFTC-MANPOWER 13, rue Dautancourt 75017 Paris** accompagné de vos cotisations. Chèque à l'ordre de 'CFTC'.*



Rappel : 50 % du montant de vos cotisations syndicales sont déductibles de vos impôts.